



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quarantième session

Ottawa, Ontario, Canada, 15 - 18 mai 2012

Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques

Utilisation de l'éthylène pour induire la floraison des ananas et déverdir les agrumes pour raison de prévenir les mouches des fruits

À l'étape 3 de la Procédure

Les Gouvernements et les organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius souhaitant formuler des observations sur la proposition sont invités à le faire avant le **20 avril 2012** en s'adressant au :

Point de Contact du Codex pour le Canada, Direction des aliments, Santé Canada, 251 Sir Frederick Banting Driveway, Ottawa, ON K1A 0K9, Canada, Télécopie: +1.613.941.3537, Courrier électronique: Codex_Canada@hc-sc.gc.ca

Avec copie au:

Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/WHO sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie , Télécopie : No + 39.06.5705.4593; Courrier électronique: codex@fao.org

La trente-neuvième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est convenu de permettre l'utilisation de l'éthylène pour déverdir les agrumes, prévenir les mouches des fruits et induire la floraison des ananas. Le Comité souscrit à l'inclusion de ces applications à l'Annexe 2, Tableau 2, sous « Autres » en ayant pour justification que les deux applications pourraient être considérées comme des mesures de protection végétale ¹

¹ REP11/FL, par. 96-97